

Le 24 janvier 2023

## LA SPEDIDAM NOMME LES MEMBRES DE SON CONSEIL DE DÉONTOLOGIE

Le Conseil d'administration de la SPEDIDAM a nommé, ce mardi 24 janvier 2023, les trois membres de son Conseil de déontologie pour un mandat d'un an renouvelable.

Issu de la réforme statutaire du 23 juin 2022, le Conseil de déontologie est une toute nouvelle instance de contrôle des organes de direction et d'administration de la SPEDIDAM. Il s'est vu confier trois grandes missions :

- la prévention et l'identification des conflits d'intérêts ;
- le contrôle du bon déroulement et de la régularité des assemblées générales ;
- ainsi que le contrôle des règles déontologiques dans l'attribution des aides de l'action culturelle.

Cette nomination intervient à l'issue d'une mission de préfiguration de ce Conseil, confiée par la SPEDIDAM à Monsieur Pierre-Emmanuel Lecerf, Administrateur général de l'Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie - Giscard d'Estaing, afin de mieux en définir les prérogatives et le fonctionnement.

Les trois personnalités particulièrement qualifiées et extérieures à la SPEDIDAM nommées ce jour sont :

- **Madame Marie-Claire Bizot, magistrate au tribunal de commerce de Paris depuis 2014, vice-présidente de la section « concurrence ».** Marie-Claire Bizot traite à ce titre des dossiers de sociétés en litige dans tous les milieux professionnels. Elle a auparavant exercé en tant qu'avocate d'affaires au sein des cabinets Berlioz & Co et Landwell & Associés, puis a occupé différents postes de direction au sein du groupe Accor, notamment celui de Conseil Spécial auprès de la direction générale.

- **Madame Virginie Donzeaud, administratrice générale adjointe de l'Établissement public des musées d'Orsay et de l'Orangerie - Giscard d'Estaing.** Virginie Donzeaud a précédemment occupé les fonctions de secrétaire générale adjointe de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris ainsi que différents postes au sein du Secrétariat général du ministère de la Culture comme celui de cheffe du bureau de la législation, cheffe de cabinet du secrétaire général ou cheffe adjointe du Département de l'action territoriale.

- **Madame Dominique de La Garanderie, avocate. Dominique de La Garanderie est la première femme élue bâtonnière du barreau de Paris (pour l'exercice 1999-2000).** Particulièrement investie dans les questions de RSE et de gouvernance, éthique et conformité, elle est Présidente du comité d'éthique du groupe Le Monde depuis 2018, membre du collège « Déontologie de la sécurité » du Défenseur des droits et a siégé à la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

Complément naturel des mécanismes de contrôle internes et externes déjà en place, l'avènement du Conseil de déontologie s'inscrit dans la continuité de la réforme de la gouvernance de la SPEDIDAM et répond à l'impérieuse nécessité de progrès, de dialogue, de transparence et d'intégrité inhérents à un organisme de gestion collective.

---

Contact : [communication@spedidam.fr](mailto:communication@spedidam.fr) - 01 44 18 58 58

À propos de la SPEDIDAM (Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes) : La SPEDIDAM, fondée en 1959, œuvre afin de garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories les droits à rémunération qui leur ont été reconnus. La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes-interprètes dont plus de 40 000 sont ses associés. En conformité avec la loi, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à l'éducation artistique et culturelle et à la formation d'artistes.